

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 53 (1965)

Heft: 52

Rubrik: Dans les cantons romands

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

GENÈVE

Loi sur les centimes additionnels Allez aux urnes le 30 mai!

Les électeurs et électrices de Genève seront appelés, le 30 mai, à voter sur un projet de loi modifiant la loi générale sur les travaux d'utilité publique.

Il s'agit d'accepter ou de repousser une charge de 6 ct. additionnels sur le montant des impôts des contribuables.

La commission du Grand Conseil chargée de présenter le projet, convient que le programme de grands travaux d'utilité publique est un minimum et qu'il est urgent : il s'agit d'aménagements à l'aéroport, à l'aérogare et à l'autoroute, de bâtiments et laboratoires pour l'Université, d'aménagements à l'hôpital, à la maternité, à Bel-Air, au Prieuré ; il s'agit de l'hôpital de gériatrie, de bâtiments scolaires, etc. Nous savons tous que l'augmentation incessante de la population résidant à Genève, oblige à agrandir les écoles, comme les hôpitaux ou l'aéroport, oblige à l'amélioration de la circulation dans nos rues...

Le point sur lequel les parts ne sont pas d'accord, c'est la manière de se procurer les ressources nécessaires à ces travaux.

La majorité de la commission, le Grand Conseil, la majorité des parts soutiennent le projet de loi qui impose les personnes morales, les personnes physiques, les véhicules à moteurs (chaque électeur et électrique verra le détail dans le texte de la loi qu'il recevra).

La minorité de la commission et les parties communistes et socialistes proposent à leurs électeurs de refuser le projet de loi, parce qu'ils jugent que les ressources fournies par l'impôt devraient être obtenues en taxant les étrangers oisifs, les contribuables à très gros revenus, les contribuables fortunés, les donations, les bénéfices de spéculation immobilière.

Nous recommandons à nos lectrices de Genève de lire attentivement le texte de loi qu'elles recevront, afin de juger si la charge de 6 ct. additionnels leur paraît justifiée, étant donné la nécessité du programme de travaux immédiats, ou si elles préfèrent que les ressources fiscales soient obtenues par des taxation qui porteraient sur des catégories plus restreintes de personnes.

La Commission féminine du Parti libéral

Le Parti libéral de Genève, qui tient beaucoup à ce que les femmes ne forment pas un groupe à part, mais qu'elles s'intègrent dans les associations de quartiers, et dans les commissions de travail du parti, compte une commission féminine, laquelle est un groupe assez restreint se préoccupant principalement d'organiser des réunions d'information, soit sur des sujets intéressant spécialement les femmes, soit sur des événements politiques actuels.

Une des dernières conférences, par exemple, traitait de l'école mixte. Les avantages et les inconvénients de ce système furent relevés par les conférenciers : M. Harry du Cycle d'orientation, Mme Pierre Bonnard, de Lausanne, et M. Le Pin, du Collège protestant romand. Une autre conférence, donnée par Mme A. Aubert, députée, fut consacrée au « travail à temps partiel ». Cette cause fut suivie d'un exposé du chef du personnel d'un grand magasin de la ville sur les problèmes que pose aux grandes entreprises ce travail à temps partiel.

La dernière conférence, qui se situe dans une année électorale, fut organisée pour donner des informations sur « les problèmes posés par les grands travaux ». M. F. Peyrot, conseiller d'Etat, fit un tour complet et précis du programme qu'il vient de mettre sur pied pour le canton. Le conférencier évoqua aussi le référendum de la FIPOI et mit en garde les interlocutrices contre une propagande fallacieuse.

Pour les mères, les isolées, les malades

La Chaine des mères a tenu son assemblée générale le 27 mars, sous la présidence de Mme J. Hirsch.

Ce groupe dévoué s'occupe constamment de réunir des fonds pour soutenir des œuvres qui le méritent ou pour répondre à de brusques appels à l'aide, que ce soit à l'étranger ou en Suisse.

Parmi les bénéficiaires en 1964, relevons en Inde, l'œuvre du pasteur indien Dom Martin, en France, les Villages d'enfants SOS et le Centre de protection de l'enfance, à Paris, à Lausanne, la petite école destinée aux enfants cérébro-moteurs (don d'un ambulatoire commandé aux Etats-Unis), à Genève, la Retraite, maison d'accueil pour mères et petits enfants, etc.

• • •

Le mardi 30 mars, deux associations qui ont pour but de venir en aide aux mères, aux femmes isolées et malades, ont tenu leur assemblée générale de local de l'Union des femmes.

Le dépannage familial est un bureau qui centralise les offres d'emploi, ainsi que les demandes de travail de femmes disposées à dépanner des personnes ayant besoin d'aide. Malheureusement, il y a toujours beaucoup d'offres (1350 en 1964) et peu de demandes, de sorte qu'on n'a pu assurer que 531 dépannages. Mme Chenevière, présidente, et la responsable du bureau déploré de ne pas

pouvoir fournir davantage de main-d'œuvre de secours ; cependant, elles sentent que l'effort du dépannage rend des services, et que son rôle est indispensable.

Les aides familiales pour tous auxquelles préside Mme Courcier, pour but de maintenir l'intégrité de la famille lorsque le mère est malencontreusement dépendante d'accoucher. Le recrutement des aides familiales est malheureusement insuffisant, quoique grâce à une subvention des autorités, les aides familiales soient rétribuées d'une façon tout à fait normale. En 1964, trois aides familiales seulement ont pu cependant assurer soixante-sept services.

On comprend donc pourquoi ces deux séances administratives étaient suivies d'une conférence sur ce sujet : « Comment former les aides ménagères et les aides soignantes pour demain ? » Il semble logique de penser, en effet, que lorsqu'on aura « valorisé », comme on dit aujourd'hui, la formation professionnelle de celles qui s'intéressent au ménage ou aux malades, on aura plus de chance d'éveiller des vocations et de recruter des adeptes dont notre société actuelle a un urgent besoin.

* * *

Aide et conseils aux futures mères

Le regroupement « Aide et conseils aux futures mères », présidé par Mme F. Châtillon, a tenu son assemblée générale, le 5 avril, au Théâtre de la Cour-Saint-Pierre.

Les chiffres du rapport étaient disposés d'une façon très suggestive : le bureau a connu, en 1964, 347 nouveaux cas, ayant occasionné 1081 réceptions et visites. Parmi les mères consultantes, 216 étaient mariées, 129 non-mariées ; chacune a des problèmes familiaux, conjuguaux, domiciliaires, etc., que MMes C. de Peyer et A. Naeger, responsables des consultations, s'efforcent de résoudre, souvent avec l'aide d'autres organismes sociaux. L'éducation proprement dite des futures mères continue, avec les leçons de tricotage et de layette, et le service des berceaux circulants.

La partie administrative était suivie de deux exposés sur les « Gangs d'adolescents : la description des bandes », par M. Roland Berger, juge des mineurs, et « La signification psychologique des bandes », par Dr Gaston Garrone, médecin-chef du Centre universitaire psychosocial et du Service médico-pédagogique.

Le juge Berger décrit les conditions qui, dans une société, permettent la formation d'une bande. A Genève, un certain nombre de bandes sont réelles, mais il n'y a pas encore de bandes et seraient en mesure d'en empêcher la formation à l'avenir, en prenant les précautions qui s'imposent. Quant au Dr Garrone, il analyse les motifs qui provoquent la révolte de l'adolescent qui éclate à toutes les époques. Il montre que par une mise en place préventive de cadres bien préparés, on pourra éviter que cette crise de l'adolescence ne soit destructive afin qu'elle soit canalisée et que l'énergie dégagée serve des buts utiles et productifs.

Union des femmes

Il était trop tard pour faire paraître, dans ce numéro, le compte rendu de l'assemblée annuelle des Union. En attendant, nous publions ici l'un des rapports qui furent présentés à cette assemblée du 13 mai, celui de l'Ouvroir de l'Union des femmes.

L'ouvroir

L'assemblée générale de l'Ouvroir a eu lieu le 10 mars. Le gain sur l'exercice 1964 a été présenté par Mme Y. Oltramare, présidente.

En 1964, l'Ouvroir a célébré son cinquantenaire dont il a été parlé en son temps : pour raison de santé, M. A. Dottrens, sa dévouée secrétaire et présidente, fut remplacé plus de seize ans, a donné sa démission. La comité alors appela à l'élection d'accueillir un nouveau membre et a été heureux d'accueillir Mme Germaine Couleru qui, d'emblée, a accepté de visiter les ouvrières malades.

En 1964, l'Ouvroir a fait relativement peu d'achats de tissus pour écouter tout un stock en magasin : le total ne se monte qu'à 15 746.20 fr. Il a fait travailler quatre employées et trente-huit ouvrières, leur versant en tout pour 41 471.90 fr. de salaires ; ceux-ci ont été sérieusement augmentés au cours de l'année. Les ventes sont en progression, aussi le bilan accuse-t-il un bénéfice net d'exploitation de 2 501.75 fr. auquel il faut ajouter les intérêts des comptes en banque, la subvention de la Ville de 1 000 fr. et le don de l'Union des institutrices primaires de 100 fr. Cela porte l'excédent de recettes à 4 203.80 fr.

Toute la gratitude du comité va aux donateurs privés et officiels qui permettent à l'Ouvroir de continuer sans trop de difficultés, son activité d'entraide.

Musique ancienne au Lyceum

Les membres, auditeurs et auditrices du Lyceum, ont été, ces dernières semaines, deux fois régaliés de musique ancienne.

Ce fut d'abord le trio Meschini, dont les exécutants sont M. André Meschini, flûte, M. Eric Court, violon de gambe, Anne Guillemin, clavicorde, qui ont interprété des œuvres du XVI^e, du XVII^e et du XVIII^e siècle. Ces trois artistes forment un ensemble particulièrement fondé qui fut apprécié des œuvres de G. Ortiz, A. de Cabeson, Louis Couperin, Carissimi, Tomás Luis de Victoria, Carissimi et Teleman, avec beaucoup d'expression.

Le 2 mai, c'était l'ensemble instrumental d'Anne-Marie Bonifas que l'on était venu entendre. Le clavicorde était remplacé par un piano, mais un excellent quatuor à cordes, puis le hautbois de M. P. Rossi, la flûte de M. G. Magnoni, ainsi que la flûte traversière de Mme A.-M. Bonifas, de même que le soprano de Mme Liliane Pache, offrant à l'auditoire un remarquable programme de compositeurs des XVII^e et XVIII^e siècles.

Les élections cantonales Neuchâteloises

Huit femmes siégeront au Grand Conseil

A la fin de la précédente législature, sept femmes siégeaient au Grand Conseil. L'élection des 24 et 25 avril en a désigné huit, qui sont :

PARTI SOCIALISTE

Mme Raymonde Schweizer, directrice de l'Ecole professionnelle, La Chaux-de-Fonds.

Mme Lucette Favre-Rognon, infirmière diplômée, conseillère générale, Neuchâtel.

Mme Thérèse Scuri, sage-femme, conseillère générale, Auvergne.

Mme Marcelle Blanc, secrétaire au dispensaire antituberculeux, Neuchâtel.

POP

Mme Marguerite Greub, conseillère générale, La Chaux-de-Fonds.

Mme Marcelle Corswandt, licenciée ès lettres.

PARTI LIBÉRAL

Mme Marie-Clemence Popesco-Borel, médecin gynécologue, Neuchâtel.

Mme Janine Robert-Challandes, avocate, assesseur à l'Autorité tutélaire, juge au tribunal matrimonial, conseillère générale, Saint-Blaise.

Deux députées de la législature de 1961 (une radicale et une socialiste), dont les qualités étaient fort appréciées au parlement neuchâtelois, n'ont malheureusement pas été réélues. Trois nouvelles députées leur succèdent (une socialiste et deux libérales). Les parts de gauche, qui depuis l'accession des femmes à la vie politique, se sont toujours montrées féministes, maintiennent ainsi le nombre de leurs députées.

Notons que c'est la première fois que des femmes sont représentées au groupe libéral. Les féministes s'en réjouissent vivement.

Il est regrettable que les électeurs et électrices radicales n'aient pas donné davantage leurs suffrages à leurs candidates. Ce sont des femmes de grande valeur qui, par leur présence au Grand Conseil, auraient donné une idée plus complète des différentes tendances politiques auxquelles appartiennent les électrices de notre canton. Espérons qu'elles n'hésiteront pas à se représenter à la prochaine législature.

En obtenant huit sièges sur un total de 115, les femmes atteignent une proportion légèrement inférieure à 7 %. Que faut-il en penser ? Si le gain d'une députée ne paraît pas très spectaculaire, cette modeste augmentation a néanmoins son importance car elle suppose une pénétration des idées féministes dans des cercles élargis et dans des milieux plus variés. Cette constatation est rassurante pour l'avenir.

Les députées ont été proposées par deux villes du canton : La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel et par deux villages voisins de Neuchâtel, Auvergne et Saint-Blaise. La campagne, où la femme paysanne peut être la première collaboratrice de son mari, n'a pas de représentantes. Une influence féminine paysanne aurait heureusement complété des nominations essentiellement urbaines.

Au surplus, une avance numérique plus importante doit correspondre à un état de fait. Pour l'instant, malgré le sens de l'adaptation que l'on reconnaît aux femmes, leur intérêt pour la politique n'est pas éveillé et leurs expériences sont insuffisantes. Le premier devoir des associations féministes et des partis politiques est de leur enseigner patiemment, avant chaque élection et chaque votation, comment résoudre les problèmes qui se présentent. Leur préparation serait sans doute améliorée si, à l'âge de l'adolescence, les cours d'instruction civique leur étaient donné d'une manière essentiellement pratique.

Dans un petit canton comme le nôtre, où les élections se font par district, on ne dira jamais assez l'importance d'un bulletin de vote. Les élus, dans certains partis, sont groupés par « pelotons ». Le dernier en liste de sa députation peut n'avoir qu'une voix de différence avec le premier des suppléants. Aussi, en pensant spécialement aux femmes qui ont le désir de participer à la vie publique de leur canton, je me permettrai, pour conclure, de leur suggérer de se préparer à l'avance, pour se donner de plus grandes chances d'y parvenir. Sans en tirer une règle générale, il vaut mieux se présenter en ne faisant pas seulement état d'un diplôme, du métier ou de la profession exercée mais faire la preuve que

le gaz est indispensable

l'on a réellement des intérêts sociaux, professionnels, etc., qui ont été mis au service de la communauté. A juste titre, sans l'appui des groupements, des associations où les femmes sont bien connues, leurs possibilités sont restreintes, la recommandation officielle d'un parti est insuffisante à elle seule pour être élue, à moins qu'il s'agisse d'une personnalité de premier plan. Les témoignages des députées, qui représentent trois partis dans notre canton, s'accordent sur ce point. En outre, les femmes sont fréquemment biffées sur la liste de leur propre parti, non parce qu'elles représentent des intérêts économiques ou autres contraires à l'électeur, ou par intimité personnelle ; elles sont rejetées en tant que femmes. Il faut donc chercher à vaincre cette opposition, gagner la confiance des électeurs et prouver que la femme entend être une collaboreuse et non un adversaire. Le travail par équipe, dans une association mixte, un parti politique ou une organisation de caractère social, donnera, le plus souvent, cette possibilité.

Janine Robert-Challandes

Nous tenons à souligner que si nous avons aujourd'hui huit représentantes au Grand Conseil neuchâtelois, c'est d'abord, et en général, aux plongées du suffrage que nous devons, et particulièrement au grand succès qu'il a été obtenu par la présidente de l'Association cantonale neuchâteloise pour le suffrage, Mme R. Schweizer, et par celle qui l'a précédée dans ces fonctions, Mme Janine Robert-Challandes, membre depuis trente ans du comité de notre journal.

Rédaction

Voir en page 6 les portraits des élues.

Une qualité...


...qui court les rues!

4, rue du Rhône - Genève


Les pâtes qui gonflent par orgueil d'être des meilleures !!!
Pâtes de Rolle
avec bons de voyage


Leon Smulovic
● HORLOGERIE
● BIJOUTERIE
Grand choix de montres, bijoux, chevaliers, alliances or.
Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89